



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 17 septembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
32	33	32

Date de la convocation
10 septembre 2015

Date d'affichage
10 septembre 2015

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme –
Acquisition parcelle
cadastrée section AN 347 «
parking les jardins d'Elise »*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline, LUNGERI Carine.

Procurations :

CHAUUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
CREMADES Laurence donne procuration à BERTRAND Huguette,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à MANDON-BONHOMME Céline,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

Absents :

TREQUATTRINI Pascale

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La société NEXITY, syndic de la copropriété « les jardins d'Elise » représentant les copropriétaires du lotissement sis, rue Jean Aicard, a sollicité la commune pour la rétrocession à l'euro symbolique des parkings extérieurs privés et de l'espace où se situent les conteneurs à ordures ménagères afin de les déplacer dans la rue Jean Aicard, car ces dernières créent un trouble de voisinage. Les parkings seront alors inclus dans le domaine public de la commune.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 avril 2012 et modifié le 31 janvier 2013 et le 25 juin 2015 ;

VU la demande formulée par le syndic Nexity et le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 5 août 2014 (résolution n° 13), les autorisant à vendre à l'euro symbolique la parcelle représentant les parkings extérieurs ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** le maire à acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AN n° 347 d'une superficie de 193 m², afin de déplacer les conteneurs à ordures ménagères ;
- **PREND** en charge les frais de cette acquisition ;
- **CLASSE** cette parcelle dans le domaine public communal ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

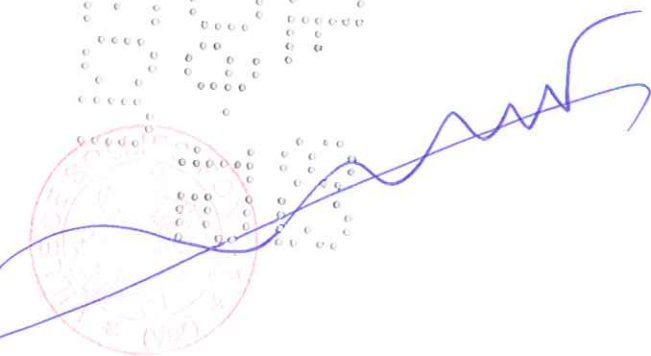
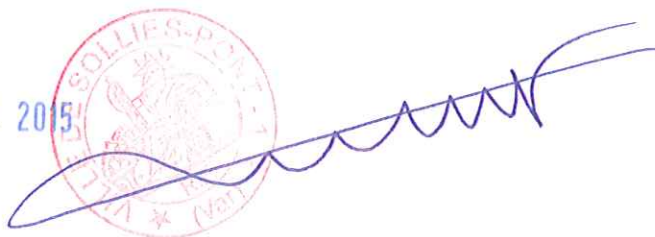
La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Var.
Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget municipal.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

22 SEP. 2015
24 SEP. 2015





TOULON, le 5 août 2014

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LES JARDINS D ELISE
RUE JEAN AICARD
83210 SOLLIES PONT**

Nexity Toulon Vauban
167 AVENUE VAUBAN
83000 TOULON
REF: MS0095564

Présents et Représentés :	12	12 voix / 15 voix
Absents :	3	3 voix / 15 voix
Total :	15	15 voix / 15 voix

Le 27 juin 2014, à 17h00, les copropriétaires de l'immeuble LES JARDINS D ELISE RUE JEAN AICARD sis à 83210 SOLLIES PONT, se sont réunis en assemblée générale à l'adresse suivante :

PL DU GENERAL CHARLES DE GAULLE
SALLE DE LA FONTAINE
83210 SOLLIES PONT

Sur convocation individuelle qui leur a été faite par le syndic par lettres recommandées avec accusés de réception ou contre émargement.

Conformément à l'article 14 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 modifié, il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire éventuel.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que 12 copropriétaires sur 15 sont présents ou représentés et possèdent 12 voix sur 15 voix.

Etaient absents :

Monsieur et Madame LOMBARDO DANIEL (1)
Monsieur NAUDIN PASCAL (1)
Monsieur SALA BERNARD (1)
possédant ensemble 3 voix.

Rappel de l'ordre du jour de la réunion :

Résolution N° 1 : Désignation du Président de séance
Résolution N° 2 : Désignation des scrutateurs
Résolution N° 3 : Désignation du secrétaire de séance
Résolution N° 4 : Approbation des comptes de l'exercice du 01.01.2013 au 31.12.2013.
Résolution N° 5 : Quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 31.12.2013.
Point d'information N° 6 : Information Loi ALUR (1): Gestion bancaire des syndicats de copropriété
Résolution N° 7 : Désignation des membres du Conseil Syndical pour une durée d'un an.
Résolution N° 8 : Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01.01.2015 au 31.12.2015 pour un montant de 5 500.00 €.
Résolution N° 9 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de nettoyage du réseau d'eaux pluviales.
PJ : Devis SAM : 522.50 €, en attente GROUPE PARE

Conformément à l'article 21 du décret du 17 mars 1967, l'assemblée générale délègue pouvoir :

- au conseil syndical

à effet de :

- Choisir le contrat d'assurance le mieux-disant (résolution n° 11) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 500.00 € TTC. La personne mandatée, le Conseil Syndical devra adresser son choix, sa décision au syndic au plus tard le
et / ou

L'assemblée générale fixe à 500.00€ TTC le montant maximum des dépenses effectuées en vertu de la présente délégation.

Le délégataire rendra compte à l'assemblée générale de l'exécution de cette délégation.

Vote sur la proposition

PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS : 12 12 / 15

ONT VOTÉ CONTRE : 2 2 / 15

Monsieur et Madame BENOIT / FOLCHER, représentés par DELPECH (1)

Monsieur et Madame CRAE, représentés par LIEUTAUD (1)

ABSTENTIONS : 0 0 / 15

ONT VOTÉ POUR : 10 10 / 15

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue de 8 voix sur 15 voix, conformément à l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965.

Résolution N° 13 : Décision de vendre le lot issu des parties communes : Cession des parkings extérieurs à la Mairie de SOLLIES PONT

PJ : Courrier de la Ville de Sollies Pont du 24.04.2014. (Article 26)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'assemblée générale décide de vendre le lot de copropriété issu des parties communes (parkings extérieurs) à la Mairie de SOLLIES PONT au prix de 1 €uros net vendeur (euro symbolique) afin de déplacer et enterrer les containers à ordures à un autre emplacement. Les démarches et frais sont à la charge de la Commune de SOLLIES PONT.

Les Co-lotis acceptent à condition que cela n'entraîne pas de modificatif des statuts du lotissement.

Vote sur la proposition

PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS : 12 12 / 15

ONT VOTÉ CONTRE : 0 0 / 15

ABSTENTIONS : 0 0 / 15

ONT VOTÉ POUR : 12 12 / 15

Cette résolution est adoptée à la majorité qualifiée de 8 copropriétaires sur 15 représentant 11 voix sur 15 voix, conformément à l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965.

Résolution N° 14 : Délégation de pouvoir au syndic pour régulariser un acte (vente, modification du règlement de copropriété, convention, etc.).. (Article 25)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'assemblée générale délègue ses pouvoirs au syndic aux fins de

- signer en son nom l'acte de vente

ou

- publier en son nom la modification du règlement de copropriété

ou

- etc.

En règle générale, tout pouvoir est donné au syndic pour signer l'acte de vente ou publier la modification du règlement de copropriété ou etc...

Vote sur la proposition

X

X

X

X

X

X

X

X

AT 230
 M. JULIEN
 (predecessor)
 M. YVES JULIEN
 Josephine (widow)
 M. JULIEN Donald
 (predecessor)
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 235
 This portion of the land
 is occupied by the group
 of Copropriétaires
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 231
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 232
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 233
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 234
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 235
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 236
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 237
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 238
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

REPUBLIC
 M. PIERRE LECHE (1942)
 M. ASPIERO Lucien (1943)
 M. RICHARD Jean (1944)
 M. et Mme RICHARD Jean-Germaine (1945)
 (1946)
 (1947)
 (1948)
 (1949)
 (1950)
 (1951)
 (1952)
 (1953)
 (1954)
 (1955)
 (1956)
 (1957)
 (1958)
 (1959)
 (1960)

AT 247
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 248
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 249
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 250
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

AT 251
 M. Copropriétaires
 Generated from AT 230
 & M. YVES JULIEN
 Acquired from M. YVES
 on 17 June 1942

7 200

AN 347

Avenue Jean AICARD

